

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations respectifs de La Provence vue d'avion et du client dans le cadre de la fourniture des services proposés par La Provence vue d'avion.

2. Définitions

Assurance : assurance couvrant chaque passager en vertu de la responsabilité civile liée aux aéronefs utilisés. Les objets emportés par les passagers ne sont pas pris en compte par nos assureurs.

Billet-open : billet valable un an à compter de sa date d'émission pour une, deux ou trois personnes. Le choix du circuit reste libre pour les circuits de 30mn.

Circuit : vol circulaire effectué avec passagers au départ d'un aéroport, en régime de vol à vue, conformément à la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation civile et au décret n°2003-230 du 13 mars 2003.

Groupe : à partir de 9 passagers nécessitant au moins 3 vols avec un ou plusieurs appareils.

Réservation : prise de rendez-vous pour la réalisation d'un ou plusieurs circuits, avec ou sans émission préalable d'un billet-open.

3. Prise de commande

Les commandes de billets-open se font exclusivement sur Internet ou par téléphone et donnent lieu à une expédition par voie postale.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur le site Internet de La Provence vue d'avion le jour de la commande et s'entendent toutes taxes et assurances comprises.

Pour l'émission d'un billet-open, le versement d'un acompte du tiers de la valeur de la prestation choisie sera demandé.

Un numéro de carte de crédit sera demandé à titre de garantie pour toute réservation sans billet-open.

Le montant, ou le solde, de la prestation pourra être réglé à l'aéroport, le jour de la réalisation du circuit, par carte de crédit (Carte Bleue, Visa, Mastercard et Eurocard), chèque ou espèces.

5. Modalité de réservation

Les réservations se font exclusivement par téléphone ou sur Internet et donnent alors lieu à une confirmation par email.

Il n'existe aucun délai préalable de réservation. Elle peut s'effectuer le jour même sous réserve des disponibilités de La Provence vue d'avion.

Un numéro de téléphone sera demandé pour confirmation le jour même par les pilotes de La Provence vue d'avion.

6. Confirmation des vols

Pour garantir une réalisation des circuits dans de bonnes conditions, chaque pilote de La Provence vue d'avion confirme tous ses vols le jour même par téléphone ou SMS, vous assurant ainsi d'au moins deux de nos trois critères météorologiques :

- Visibilité supérieure à 30km
- Couverture nuageuse inférieure à 50%
- Vent inférieur à 50km/h

7. Annulation

Du fait du client : une annulation de réservation doit intervenir au moins 24 heures avant la date prévue de réalisation du circuit. En conséquence de quoi, aucun montant ne sera prélevé sur la carte de crédit ; dans le cas d'un billet-open, ce dernier reste valable jusqu'à sa limite de validité initiale et nécessitera une nouvelle réservation.

Dans le cas contraire, une somme correspondant au tiers de la prestation sera prélevée sur la carte de crédit ; dans le cas d'un billet-open, l'acompte sera perdu au profit de La Provence vue d'avion. Le reste de la somme, dans le cas du règlement intégral du billet-open, restera à la disposition du client sous forme d'avoir sur l'ensemble des prestations de La Provence vue d'avion.

Force majeure : le délai d'annulation devient caduc en cas de force majeure comme reconnu par la jurisprudence des tribunaux. Les conditions météorologiques du jour, telles qu'appréciées par le client, ne pourront en aucun cas être retenues comme cas de force majeure.

Du fait de La Provence vue d'avion : La Provence vue d'avion se réserve le droit d'annuler ou reporter un circuit pour cause de mauvaises conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité insuffisantes ou quelque raison technique que ce soit.

Cette annulation peut avoir lieu juste avant le décollage et ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de La Provence vue d'avion quant aux frais de déplacement ou d'hébergement engagés par les clients pour se rendre sur le lieu de décollage.

Le billet-open reste alors valable jusqu'à sa limite de validité initiale et nécessitera une nouvelle réservation.

Si l'annulation du fait de La Provence vue d'avion intervient dans le mois précédent la date de fin de validité du billet-open, cette dernière est automatiquement prolongée d'un mois.

8. Conditions particulières pour les groupes

- La réservation se fait, suite à l'acceptation d'un devis, par l'intermédiaire d'un bon de commande accompagné du versement d'un acompte du tiers de la valeur de la prestation choisie. Acompte restitué en cas d'annulation le jour même du fait de La Provence vue d'avion.
- Le solde de la prestation pourra être réglé à l'aéroport, le jour de la réalisation des circuits, par carte de crédit (Carte Bleue, Visa, Mastercard et Eurocard), chèque ou espèces ou à réception de la facture par chèque uniquement.
- Le délai d'annulation est porté à une semaine avant la date prévue de réalisation de la prestation.
- La confirmation des vols ainsi que les autres modalités d'annulation restent les mêmes.

9. Obligations du passager

- Ne présenter aucune contre indication médicale au transport aérien.
- Certifier à La Provence vue d'avion qu'il ne souffre, à sa connaissance, d'aucune maladie ou d'aucun handicap de nature à exposer sa propre sécurité ou celles des autres passagers.
- Respecter scrupuleusement l'ensemble des consignes du personnel de La Provence vue d'avion.
- Les enfants de moins de deux ans doivent être dans les bras de l'un des parents.
- Les enfants mineurs non accompagnés de leur(s) parent(s) doivent se munir d'une autorisation parentale à présenter avant l'embarquement.
- Les chiens de petite taille, poids inférieur à 5 kg, sont autorisés en cabine sous réserve de rester à vos pieds dans un sac de transport prévu à cet effet.

10. Compétences juridictionnelles

Les parties rechercheront un règlement amiable de tout contentieux avant une action en justice.

A défaut d'y parvenir, les Tribunaux d'Instance et de Commerce de Tarascon sont seuls compétents pour régler les différends entre un (ou plusieurs) passager(s) ou une société et La Provence vue d'avion.